



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'invitation de son nouveau Président, **Son Excellence Rigobert Roger ANDELY, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo**, le Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC(PREF-CEMAC), se réunira en sa quatorzième session ordinaire, le jeudi 12 août 2021, dans la salle du Conseil de l'Agence de la BEAC de Douala (Cameroun).

Au cours de ces assises, les Ministres en charge de l'Economie, des Finances et de l'Intégration, et les premiers responsables des institutions sous-régionales, examineront l'état de mise en œuvre des décisions et recommandations des précédentes sessions ordinaires et extraordinaires du COPIL du PREF-CEMAC. Ils suivront également la présentation du rapport sur l'état d'avancement du PREF-CEMAC, ainsi qu'un point sur l'opérationnalisation du marché unifié de la sous-région.

Il convient de relever que la mise en œuvre du PREF-CEMAC sur la période 2017-2020 a donné des résultats positifs sur les économies de la CEMAC, notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la qualité de la dépense publique des États, la reconstitution du niveau des réserves de change, la collaboration avec les principales sociétés exploitant les ressources naturelles dans la zone CEMAC en vue du rapatriement des recettes d'exportation, la fusion effective des deux marchés financiers de la sous-région, la priorisation et l'organisation réussie d'une table ronde les 16 et 17 novembre 2020 à Paris, pour la mobilisation des financements des projets intégrateurs, etc. Moins d'un an après la table ronde de Paris, deux projets sont déjà en phase de démarrage. Il s'agit du projet d'interconnexion des réseaux électriques Cameroun-Tchad et du projet de construction de l'Université inter-Etats Congo-Cameroun. Le processus d'instruction de deux autres projets sera achevé l'année prochaine. Cette évolution satisfaisante a été obtenue grâce au travail de suivi qui se poursuit, sous la supervision du COPIL du PREF-CEMAC, avec l'appui déterminant des Etats membres, des institutions communautaires et des partenaires techniques et financiers.

De nouvelles situations de crise, liées notamment à la pandémie de la COVID-19 couplée avec une nouvelle chute des cours du pétrole, sont malheureusement apparues en 2020 avec pour conséquence de mettre à nouveau à l'épreuve les équilibres fragiles des économies des pays de la zone CEMAC qui sortaient à peine d'une précédente crise. Du fait de l'accentuation des risques entourant les perspectives macroéconomiques à court et à moyen termes de la sous-région, les actions à réaliser, conformément aux résolutions prises au Sommet de Malabo de

juillet 2016 et au cours de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC en décembre 2016 à Yaoundé sont toujours d'actualité et méritent d'être renforcées.

Face à ces nouveaux défis, la quatorzième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC adoptera des mesures urgentes afin que les objectifs et le cap fixés par les Chefs d'Etat soient efficacement atteints, dans le cadre de la seconde phase de la mise en œuvre aussi bien des actions de la matrice révisée du PREF-CEMAC, que des projets intégrateurs prioritaires de la sous-région. Il s'agit d'un taux de croissance économique moyen en termes réels de 5% à l'horizon 2025, un fort redressement des comptes extérieurs avec une balance commerciale positive, un système financier plus résilient, des réformes structurelles vigoureuses qui donnent une place plus importante au développement du secteur privé et une intégration régionale plus renforcée en termes d'échanges de biens et services et de libre circulation des personnes.

Pendant les travaux de la quatorzième session du COPIL du PREF-CEMAC, les échanges porteront également sur(i) l'évolution récente de l'impact du COVID-19 sur les économies de la sous-région,(ii)l'accélération des réformes actuellement mises en œuvre par les Etats et les institutions communautaires, dans le cadre de la seconde phase du PREF-CEMAC, notamment les réformes structurelles, (iii) la mise en œuvre du Plan communautaire de relance économique en vue de consolider la dynamique d'un développement durable et bénéfique à l'ensemble des pays membres et(iv) la stratégie de mobilisation des ressources en vue de la réalisation des projets de développement et de la réduction de la pauvreté.

Enfin, les participants donneront des orientations pour le suivi rapproché des actions prévues dans le Document cadre révisé du PREF-CEMAC pour la période 2021-2025, qui a été adopté par la treizième session du COPIL du PREF-CEMAC le 15 avril 2021 en vue d'opérer une transformation structurelle des économies de la CEMAC, d'accélérer l'intégration physique et commerciale et de renforcer la diversification économique.

En effet, les pays de la CEMAC doivent actuellement continuer de faire face au COVID-19, en veillant notamment à ce que cette pandémie n'anéantisse pas leurs efforts accomplis. Ils doivent par ailleurs préserver les acquis de la première phase du PREF en poursuivant, voire en accélérant, la mise en œuvre des mesures devant leur permettre d'assurer la viabilité de leurs finances publiques, d'accroître leur stabilité extérieure à long terme, d'approfondir leur système financier pour renforcer l'intermédiation financière ainsi qu'un développement accru du secteur productif, et de réaliser une croissance soutenue et plus inclusive, favorisée par l'émergence d'un secteur privé compétitif et plus créatif.



LE SECRÉTAIRE PERMANENT

Pr. Michel-Cyr DJIENA WEMBOU
Ambassadeur,

*Professeur Titulaire des Universités.